

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2126

présenté par

Mme Batho, M. Julien-Lafferrière, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot,  
M. Orphelin, Mme Cariou et Mme Chapelier

-----

**ARTICLE 37**

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

« aéroportuaire »,

insérer les mots :

« et le trafic aérien ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« en tenant compte des effets du forçage radiatif résultant de l’aviation. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Selon l’avis du Haut Conseil pour le Climat, il convient de prendre en compte « *la totalité de l’effet climat de l’aviation, et non pas seulement les émissions de CO2 - celles-ci ne représentant qu’un tiers environ du forçage radiatif résultant de l’aviation.* »